

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération E2 N° 24-018
7.5 Subventions

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Francis RIALLAND procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Franck BUNEL
M. Daniel RIPERT à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI
M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

Absents

Mme Harmony LE CALLENNEC
M. Raoul LIMA

Madame Béatrice DI PERNO est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

28/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	21
Votants	22

DATE D’AFFICHAGE :

28/03/2024

OBJET : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par les associations locales.

Considérant que les associations locales accomplissent des missions d'intérêt général et présentent en cela un intérêt pour l'ensemble des habitants de la Commune ;

Considérant qu'à ce titre, les associations locales œuvrant dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune ;



2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération E2 N° 24-018
7.5 Subventions

Considérant les besoins spécifiques de certaines associations, l'intensité de leur action sur le territoire communal, leur situation financière particulière et la qualité de leur programme d'activité prévisionnel pour 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission l'Education, Vie associative, Sport, Animation ville et Jumelage, consultée le 20 mars 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier DIROL, Adjoint au Maire, délégué à l'Education, Vie associative, Sport, Animation ville et Jumelage.

Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pascal DAGORY, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Danièle CLOUARD ; M Olivier ECHARD ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (16 Voix Pour, 6 Abstentions : Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ)

DECIDE :

1. **DE VERSER** aux associations désignées ci-après, pour l'exercice 2024, les subventions de fonctionnement suivantes,

2024/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération E2 N° 24-018
7.5 Subventions

	SUBVENTION ALLOUEES
Nom de l'association	2024
FCPE	400,00 €
AAPEE	400,00 €
APSB 78	- €
TOTAUX	800,00 €
CYCLO CLUB EPONOIS- CCE (ANCIENNEMENT RANDONNEUR EPONOIS)	1 600,00 €
DRAGON BLEU	200,00 €
EMBB	8 000,00 €
EPONE RUGBY CLUB	22 000,00 €
JUDO CLUB EPONOIS	6 000,00 €
LES PETANQUEURS EPONOIS	1 100,00 €
OFF ROAD CYCLISTE EPONE - ORC	10 000,00 €
TENNIS CLUB EPONE MEZIERE	2 000,00 €
UNION SPORTIVE DE LA BASSE SEINE EPONE - USBS	34 000,00 €
TOTAUX	84 900,00 €
AACEE	800,00 €
ABC EPONE	200,00 €
ADN	- €
ADSBE	1 100,00 €
AFEM	400,00 €
ARTS & CREATION	400,00 €
ASA	500,00 €
ASP DE LA 82 ND AIRBORN	400,00 €
ASSOCIATION SERBIE	200,00 €
ASSOVICA	200,00 €
CHŒUR GOSPEL	200,00 €
CLUB DES PARTENAIRES EPONOIS	9 000,00 €
CLUB DE SCRABLE EPONOIS	250,00 €
CLUB TEMPS DE VIVRE	9 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	5 000,00 €
CRARM	500,00 €
EIVS	300,00 €
FAVS	500,00 €
LA REUNION LE LA	- €
LES GARDON EPONOIS	900,00 €
HANDICAP PREVENTION	500,00 €
MACE	500,00 €
UNC	300,00 €
BRIGADE ACADEMIE	500,00 €
AMICALE POLICE MANTAISE	- €
TOTAUX	31 650,00 €
Total Général attribué	117 350,00 €
Réserve	4 650,00 €
TOTAL GENERAL	122 000,00 €

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération E2 N° 24-018
7.5 Subventions

2. **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2024.
3. **D'INDIQUER** que le tableau des subventions sera annexé au Budget Primitif 2024, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992.
4. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - Préfecture des Yvelines,
 - Service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **19 AVR. 2024**

Et publié/affiché le **19 AVR. 2024**

Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Béatrice DI PERNO
Secrétaire de séance

